



CARDH

Centre d'Analyse et de Recherche en
Droits de l'Homme

CEDH

Centre œcuménique des Droits de
l'Homme

CE-JILAP

Commission Episcopale Nationale Justice
et Paix

CONHANE

Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques

CRESFED

Centre de Recherche et de Formation
Economique et Sociale pour le
Développement

PAJ

Programme Pour une Alternative de
Justice

RNDDH

Réseau National de Défense des Droits
Humains

SKL

Sant Karl Lévêque

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« NÉCESSITÉ D'OUVRIRE UNE INFORMATION JUDICIAIRE EN HAÏTI A L'ENCONTRE DES PERSONNALITÉS HAÏTIENNES SUR LES ALLEGATIONS PORTEES CONTRE ELLES PAR LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE »

Ensemble Contre la Corruption (ECC) note qu'une série de mesures et dispositions sont prises par l'Organisation des Nations-Unies (ONU), le Canada et les États-Unis d'Amérique contre des personnalités haïtiennes. Ces mesures visent à mettre fin au flux de capitaux et d'armes illicites afin d'affaiblir et de mettre hors d'état de nuire les gangs criminels. Dans un contexte général de violations massives des droits humains, de grande impunité, de défaillance de l'État de droit et d'effondrement de l'État Haïtien, ECC est préoccupé, à la lumière des révélations de ces sanctions, par l'éventualité du financement des activités criminelles qui gangrènent le pays par les produits de la corruption.

Ces mesures et dispositions concernent des élites haïtiennes qui « visent un ancien président d'Haïti et deux anciens premiers ministres d'Haïti soupçonnés de protéger et de permettre les activités illégales des gangs criminels armés au pays, notamment par le blanchiment d'argent et d'autres actes de corruption »¹. Ces révélations dénotent, une fois de plus, les liens inextricables entre la corruption et les violations des droits humains. En effet, si ECC a toujours souligné et démontré que la corruption qui prévaut en Haïti nuit à l'indépendance de la justice, mine les conditions de détention, dégrade les droits sociaux et entretient l'impunité, aujourd'hui plus que jamais et plus gravement, elle sert à protéger et à permettre les activités illégales des gangs armés qui répandent la terreur dans le pays.

ECC souligne que ces mesures visent d'anciens agents et comptables de deniers publics dont la gestion a déjà été mise en cause par les rapports *PetroCaribe* de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratifs (CSCCA) et divers scandales de corruption². Si le préjudice économique et social de la corruption régnante n'est plus à démontrer, aujourd'hui il faut considérer l'ultime effet de la corruption : son produit sert à financer les gangs armés. La population haïtienne s'en trouve plusieurs fois victime.

ECC rappelle que les fonctions de président de la République, premier ministre et de parlementaire exposent leurs titulaires à des actes de la corruption au terme de la loi du 12 mars 2014. La gestion des deniers publics (tant au niveau de l'administration publique qu'au niveau du parlement haïtien) constitue une saga de dilapidations et d'actes de corruption appert l'indice de perception de la corruption dans le secteur public était de 20/100 en 2021 en Haïti³. Dans ce contexte, il ne faut sous-estimer aucune information et soupçon de corruption. Mieux, il faut faire la lumière sur ces allégations.

¹ Le premier ministre resserre nos liens avec le monde francophone au Sommet de la Francophonie, publié le 20 novembre 2022, Djerba (Tunisie), <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2022/11/20/premier-ministre-resserre-nos-liens-monde-francophone-au-sommet-de-la-francophonie>

² Voir Les autorités haïtiennes lancent une enquête, La Presse, <https://www.lapresse.ca/actualites/2021-02-18/villa-lavalloise-d-un-senateur/les-autorites-haitiennes-lancent-une-enquete.php>, publié le 18 février 2021

³ Indice de Perception de la Corruption, Transparency International, <https://www.transparency.org/en/cpi/2021/index/hti>

L'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) et l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF) sont face à leurs responsabilités : lutter contre la corruption et ultimement tarir le financement par les produits de la corruption des gangs armés en Haïti. A titre d'exemple, ECC rappelle que l'une des personnalités visées par les sanctions internationales, M. Rony Célestin fait l'objet d'une enquête de la part de l'ULCC. ECC déplore que près de deux ans après ce scandale, les résultats des investigations ne sont pas encore rendus publics. ECC encourage l'ULCC à rendre disponible, sans délai, son rapport d'enquête sur ce cas spécifique.

ECC demande à l'ULCC et à l'UCREF d'agir pour faire la lumière sur ces allégations. Chacune de ces personnalités sur lesquelles pèsent lesdites allégations doivent faire l'objet d'enquêtes sérieuses pour établir les faits et éventuellement saisir la justice haïtienne. Aussi, ECC rappelle aux autorités judiciaires qu'ils ont le devoir d'ouvrir une information judiciaire sur ces allégations même en dehors de l'ULCC ou de l'UCREF.

ECC observe que la communauté internationale s'ouvre finalement les yeux sur l'état de la criminalité dans le pays, sur les exactions des pouvoirs qui se sont succédé ces dernières années en Haïti. Car pendant longtemps, malgré les rapports accablants des organismes de défense des droits humains sur différents massacres perpétrés par des gangs armés en complicité avec les structures internes du pouvoir, malgré la mobilisation des centaines de milliers de jeunes dénonçant le pillage des fonds PETROCARBE, malgré les rapports des commissions sénatoriales et de la Cour des Comptes sur la mauvaise gestion de ces fonds, malgré les dénonciations publiques de certaines organisations politiques et de la société civile, cette communauté internationale a exercé un mutisme absolu, qui a favorisé l'effondrement total de l'État Haïtien.

Aujourd'hui, ECC appelle, d'une part les autorités haïtiennes à prendre toutes les mesures conservatoires contre les personnes sur lesquelles ces allégations sont portées et d'autre part, les Nations Unies et les grandes puissances étrangères qui adoptent et patronnent ces mesures à envisager à développer une entraide judiciaire significative et pertinente avec les autorités haïtiennes compétentes dans le but de réaliser des procès exemplaires contre tous ceux qui ont pactisé avec cette économie criminelle et qui ont servi à effondrer l'État haïtien..

Fait à Port-au-Prince, le 29 Novembre 2022.



Jocelyne COLAS
Présidente

